

2.4.3 Rôles et responsabilités : Équipe d'évacuation de l'immeuble

L'équipe d'évacuation d'un immeuble est composée du Surintendant, du contremaître régie, des préposés à la régie et/ou des gardiens, du commis et du chef électromécanique et son équipe ou de l'équipe mobile.

2.4.3.1 Surintendant

Prévention

En plus des obligations légales, et au même titre que tous les autres usagers, les membres de l'équipe d'évacuation de l'immeuble doivent s'assurer que :

- Toutes les portes de sortie sont fonctionnelles;
- Tous les corridors d'accès aux escaliers d'issue sont libres;
- Tous les escaliers d'issue sont libres;
- Toutes les enseignes « SORTIE » sont visibles;
- Tous les lieux de rassemblements extérieurs sont identifiés. (Ça peut être le pointeur qui identifie le lieu de rassemblement)

Préparation

- Participer à la formation;
- Participer à la mise en place des équipes d'évacuation des unités au fur et à mesure du déploiement par la DPS;
- Valider annuellement auprès des contremaîtres que les équipes d'évacuation, les équipements et la documentation sont à jour et conformes;
- Libérer les équipes d'évacuation afin qu'ils participent à la formation;
- S'assurer que le processus de déclaration des personnes en situation de handicap est en place à la régie pour ceux qui utilisent le poste 2222 pour déclarer leur présence;
- S'assurer que les entrepreneurs externes qui ne dépendent pas des chargés de projets, connaissent les procédures d'urgence à l'UdeM.

Intervention

- Se rendre au PAI, là où l'urgence sera coordonnée et y rester;
- Prendre connaissance de la situation;
- Assumer les responsabilités du Contremaître-régie en son absence;
- S'assurer que l'évacuation est en cours;
- Coordonner son équipe d'évacuation selon les demandes du superviseur de la sûreté;
- Transmettre au superviseur de la sûreté toutes informations en lien avec l'évacuation;

- Personne en situation de handicap ayant besoin d'assistance;
- Personne blessée, en danger, ...
- Gérer les personnes qui peuvent entrer dans la régie;
- Maintenir informée la directrice des opérations de la Direction des immeubles qui est aussi membre du comité de gestion des urgences;
- S'assurer d'une communication continue avec son équipe d'évacuation et s'assurer que toute personne, sous sa responsabilité, a un moyen de communication, comme un radio portatif, s'il doit quitter le poste de commandement pour aller dans l'immeuble en alarme incendie;
- Ne jamais quitter la régie pendant l'intervention, à moins d'y avoir été autorisé par le superviseur de la sûreté.
- Ne jamais interrompre une évacuation qui n'est pas terminée.

** En cas d'évacuation sectorielle, alors que l'alarme incendie n'est pas utilisée, il faudra contacter les moniteurs des équipes d'évacuation des unités concernées.*

Rétablissement

- Attendre l'ordre de réintégrer du Superviseur de la Sûreté;
- Transmettre l'ordre de réintégration au contremaître;
- Participer à la rencontre de bilan après l'intervention.

2.4.3.2 Contremaître-régie (et autres responsables d'immeuble, selon l'immeuble)

CEPSUM : Coordonnateur de programmation sport

Prévention

- S'assure que toutes les portes de sortie sont fonctionnelles;
- Tous les corridors d'accès aux escaliers d'issue sont libres;
- Tous les escaliers d'issue sont libres;
- Toutes les enseignes « SORTIE » sont visibles.

Préparation

- Participer à la formation;
- Prendre connaissance des procédures d'évacuation en vigueur dans l'immeuble et faire part de toutes particularités, modifications ou commentaires à la DPS-gestion des urgences;
- Vérifier, chaque jour, que l'équipe d'évacuation est complète et désigner des remplaçants au besoin;
- Connaître les lieux de rassemblement des immeubles sous sa responsabilité;
- Connaître ses responsabilités, celles du surintendant, de son équipe et des usagers;

- Veiller à ce que tous les équipements de communication et d'intervention nécessaires sont disponibles à la régie pour l'équipe d'évacuation de l'immeuble.

Intervention

- Se rendre au PAI, là où l'urgence sera coordonnée et y rester;
- Prendre connaissance de la situation;
- Assumer les responsabilités du Surintendant en son absence;
- Coordonner l'évacuation;
- Assurer une communication continue avec les pointeurs;
- Transmettre au surintendant toutes informations en lien avec l'évacuation;
- Personne en situation de handicap ayant besoin d'assistance;
- Personne blessée, en danger, ...
- Dresser un portrait de l'évacuation à partir de l'information recueilli par les pointeurs et informer le surintendant;
- Ne jamais quitter la régie pendant l'intervention, à moins d'y avoir été autorisé par le surintendant.

Rétablissement

- Attendre l'ordre du surintendant avant d'autoriser la réintégration des usagers;
- Transmettre l'ordre de réintégration aux pointeurs;
- Recueillir les commentaires de l'équipe d'évacuation;
- Participer à la rencontre de bilan après l'intervention;
- Remettre les notes prises par le commis au superviseur de la sûreté.

2.4.3.3 Chef électromécanique

Préparation

- Participer à la formation;
- Prendre connaissance des procédures d'évacuation en vigueur dans l'immeuble et faire part de toutes particularités, modifications ou commentaires à son supérieur;
- Connaître ses responsabilités et celles de son équipe en cas d'évacuation.

Intervention

- Rejoindre le contremaître régie au PAI;
- Prendre connaissance de la situation;
- Sortir les plans;
- Identifier, sur les plans le lieu de la détection incendie;
- Vérifier si les membres de l'équipe électromécanique, présents dans l'immeubles, se sont tous présentés à la régie;

- Aviser le surintendant des membres de l'équipe électromécanique qui sont disponibles;
- Demeurer près de la régie pour la durée de l'intervention.

Rétablissement

- Supporter le surintendant et/ou le contremaître.

2.4.3.4 Commis (Là où présente)

Préparation

- Participer à la formation;
- Prendre connaissance des procédures d'évacuation en vigueur dans l'immeuble et faire part de toutes particularités, modifications ou commentaires à son supérieur;
- Connaître ses responsabilités, celles de son équipe et celles des usagers en cas d'évacuation.
- Tenir le registre des personnes en situation de handicap qui rapporte leur présence au 2222.

Intervention

- Rejoindre le contremaître régie;
- Prendre connaissance de la situation;
- Rapporter l'information recueillie au registre des personnes en situation de handicap
- Rapporter toutes personnes ayant pris des clés pour les divers chantiers de construction;
- Ne pas donner de clé pour la durée de l'alarme incendie, sauf sur demande du surintendant;
- Prendre des notes sur ce qui se passe et noter toutes les informations transmises par les pointeurs afin de dresser un portrait de l'évacuation en cours.

Rétablissement

- Supporter le surintendant et/ou le contremaître;
- Remettre les notes prises au contremaître régie.

2.4.3.5 **Pointeur : Préposés à la régie** Pour les gardiens, voir 2.4.2.4

Préparation

- Participer
- à la formation;
- Prendre connaissance des procédures d'évacuation en vigueur dans l'immeuble et faire part de toutes particularités, modification ou commentaires à son supérieur;
- Connaître les lieux de rassemblement de l'immeuble;
- Connaître ses responsabilités, celles de son équipe et celles des usagers en cas d'évacuation.

Intervention

- Se rendre à la régie du pavillon en évacuation, aussitôt qu'il reçoit le message de mobilisation sur son radio portatif.
- **Si l'accès à la régie est impossible, vous présenter au véhicule de la Sûreté;
- Suivre les instructions du contremaître-régie;
- Se diriger rapidement au site de rassemblement avec un radio portatif, porte-voix et un dossard;
- Demeurer visible, accessible et vigilant;
- Rapporter immédiatement au contremaître-régie le statut des moniteurs (casquettes rouges) à l'aide du formulaire de présence;
- Rapporter tout problème au contremaître-régie;
- Utiliser le porte-voix et le texte pour informer les personnes qui ont évacuées.
- Utiliser les textes type, situé à l'annexe A, au besoin
- Utiliser l'aide-mémoire pour la prise des informations sur l'évacuation

Rétablissement

- Attendre l'ordre de réintégration du contremaître-régie;
- Transmettre l'ordre de réintégrer aux usagers à l'aide du porte-voix.

2.4.3.6 Employés de métier (équipe technique)

Préparation

- Participer à la formation;
- Prendre connaissance des procédures d'évacuation en vigueur dans l'immeuble et faire part de toutes particularités, modifications ou commentaires à son supérieur;
- Connaître ses responsabilités, celles de son équipe et celles des usagers en cas d'évacuation.

Intervention

- Se rendre à la régie du pavillon en évacuation, aussitôt qu'il reçoit le message de mobilisation sur son téléavertisseur.
- **Si l'accès à la régie est impossible, vous présenter au véhicule de la Sûreté;
- Demeurer disponible et attendre les instructions de son supérieur ou du Surintendant.